

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Enquête publique portant sur

la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Olliergues

Par arrêté n°2025-07 en date du 17 avril 2025, le Président d'Ambert Livradois Forez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Olliergues pour le réinvestissement d'une friche ferroviaire localisée sur la commune de Vertolaye face à la zone d'activités du Vernet pour l'accueil d'activités économiques.

La personne responsable de cette procédure d'évolution du PLUi du Pays d'Olliergues est Ambert Livradois Forez, représentée par son Président, Monsieur Daniel FORESTIER, 15 avenue du 11 Novembre, 63 600 AMBERT.

Par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, Monsieur Pascal MANSION est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Pierre COMPTE est désigné commissaire enquêteur suppléant.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la procédure, éventuellement modifiées pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours du 12 mai 2025 à 10h00 au 11 juin 2025 à 17h00. Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Vertolaye, 16 route de Saint Pierre.

Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- Sur le site internet www.ambertlivradoisforez.fr
- En version papier au siège de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures habituels
- Sur un poste informatique au service urbanisme de la communauté de communes (8 grande rue, 63590 CUNLHAT).
- Sur le registre dématérialisé: <https://www.democratie-active.fr/pluipaysolliergues/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête présent au siège de l'enquête
- Par courrier postal à : Communauté de communes Ambert Livradois Forez- antenne de Cunlhat, à l'intention de M. le commissaire enquêteur, Pascal MANSION
- Par courrier électronique à : pluipaysolliergues@democratie-active.fr
- Lors des permanences du commissaire enquêteur:
 - o Lundi 12 mai 2025 de 10h à 12h, en mairie de Vertolaye
 - o Vendredi 23 mai 2025, de 15h à 17h, en mairie de Vertolaye
 - o Mardi 3 juin 2025, de 10h à 12h, en mairie de Vertolaye
 - o Mercredi 11 juin 2025, de 10h à 12h, en mairie de Vertolaye
- Sur le registre dématérialisé d'enquête publique au fur et à mesure de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- La notice d'intérêt général
- Le dossier de mise en compatibilité du PLUI composé :
 - o Du rapport de présentation
 - o Du projet d'aménagement et de développement durables
 - o Du plan de zonage sur le secteur modifié
 - o De l'orientation d'aménagement et de programmation

Une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUi du Pays d'Olliergues a été réalisée. Elle figure au rapport de présentation du dossier soumis à enquête publique. Ce rapport a été adressé à l'Autorité Environnementale pour avis. Cette dernière a confirmé sa réception à la date du 19 décembre 2024 sous le numéro d'enregistrement suivant : 2025-ARA-AUPP-1528. A l'issue du délai de trois mois de consultation prévu par le Code de l'Urbanisme, l'Autorité Environnementale a publié sur son site internet le 19/03/2025 un avis tacite.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège d'ALF, en mairies et sur le site internet d'ALF pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Président,